

LE PREFET DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Le Préfet

Lille, le

7 4 MARS 2020

Madame la Vice-Présidente,

Par courrier du 30 décembre 2019, vous m'avez adressé votre projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et je vous en remercie.

Je tiens à saluer votre engagement et celui de vos équipes. Votre démarche, ambitieuse, a été menée avec le souci d'associer étroitement le public et les partenaires, notamment les services de l'État.

Ce plan vise la neutralité carbone d'ici 2050 et la réduction de 89% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Il répond aux objectifs de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, qui fixe la baisse par 6 des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990.

Vous avez placé la prise en compte des enjeux de santé-environnementale et la reconquête de la qualité de l'air au cœur de votre projet. Le PCAET devrait ainsi concourir au plan d'actions "Construire une métropole à santé positive" que la MEL a initié par ailleurs.

Votre démarche s'illustre aussi par le cadre solide que vous avez bâti pour sa mise en œuvre. Elle s'appuie sur une gouvernance ouverte à une instance citoyenne et un comité scientifique, des moyens renforcés et la mise en place de financements et d'outils innovants, je tiens à vous en féliciter.

L'atteinte des objectifs que vous avez fixés dépendra fortement de la capacité de la Métropole européenne de Lille à entraîner les acteurs socio-économiques du territoire, dans une logique d'amélioration continue, mais elle dépendra aussi de la cohérence des politiques métropolitaines en matière de climat, de qualité de l'air et d'énergie.

Le déploiement d'une programmation ambitieuse d'investissements consacrés non seulement aux infrastructures de transports en commun (SDIT), mais également aux infrastructures cyclables conditionnera par exemple l'atteinte des objectifs en matière de report vers les modes de transport les moins polluants.

La révision du Plan de déplacements urbains (PDU) en Plan de mobilité (PDM) et la démarche de budget climatique représentent à ce titre des opportunités à saisir.

.../...

Madame Christiane BOUCHART
Vice-Présidente en charge du développement durable et du plan climat
1, rue du Ballon
CS 50749
59034 Lille Cedex

Il convient d'associer à votre PCAET le territoire et les acteurs de l'actuelle communauté de communes de la Haute Deûle, qui devrait rejoindre la MEL dès les élections terminées. Cet EPCI devait adopter un PCAET, conformément à l'article L.229-26 du code de l'environnement. Une réflexion devra être engagée afin d'identifier les actions qui pourraient être étendues à ce territoire.

Vous trouverez dans l'annexe jointe à ce courrier, en application de l'article R.229-53 du code de l'environnement, des observations qui précisent les compléments à apporter pour que votre proposition soit conforme avec le cadre réglementaire, ainsi que des suggestions pour amplifier ou compléter certaines actions.

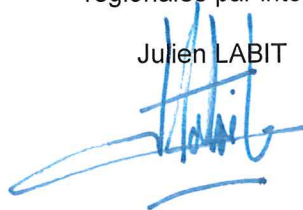
Les services de la DREAL Hauts-de-France et de la DDTM du Nord se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la suite de votre démarche.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

Pour le Préfet et par délégation

Le secrétaire général pour les affaires
régionales par intérim

Julien LABIT



Copies à :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture
- Monsieur le président du Conseil régional des Hauts-de-France ;
- Monsieur le directeur régional de l'Ademe.